



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

MARS 2017

NUMERO SPECIAL N° 22

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

SOMMAIRE

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION	3
<i>Arrêté du 23 février 2017 portant délégation d'acte de gestion relatif aux ordres à payer</i>	3
<i>Arrêté du 14 mars 2017 portant délégation d'acte de gestion relatif aux ordres à payer</i>	3
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	3
<i>Arrêté DDP/2017 n° 076 du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la protection des populations</i>	3
<i>Arrêté DDP/2017 n° 077 du 15 mars 2017 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire</i>	4
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	5
<i>Arrêté DDTM-DIR-2017-04 du 14 mars 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs</i>	5
<i>Décision n° 2017- 06 du 14 mars 2017 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet</i>	9
<i>Arrêté DDTM-DIR-2017-05 du 14 mars 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués</i>	10
DIVERS	12
<i>EHPAD « RESIDENCE DELIVET » DE DUCEY LES CHERIS</i>	12
<i>Avis de nomination au choix dans le grade d'assistant médico-administratif par inscription sur liste d'aptitude à l'EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS</i>	12
DIVERS	12
<i>DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE</i>	12
<i>Décision du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche</i>	12
<i>Décision du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activité</i>	13

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION

Arrêté du 23 février 2017 portant délégation d'acte de gestion relatif aux ordres à payer

Art. 1 : Une délégation d'acte de gestion est donnée, dans les limites de leur domaine de compétences, pour valider les ordres de payer dans l'application chorus à :

Madame Stéphanie REY-DORENE adjoint administratif principal de 2ème classe pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Madame Isabelle CIROU adjoint administratif de 1ère classe pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



Arrêté du 14 mars 2017 portant délégation d'acte de gestion relatif aux ordres à payer

Art. 1 : Une délégation d'acte de gestion est donnée, dans les limites de leur domaine de compétences, pour valider les ordres de payer dans l'application chorus à :

Madame Stéphanie REY-DORENE adjoint administratif principal de 2ème classe pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Madame Isabelle CIROU adjoint administratif de 1ère classe pour les dépenses des programmes 307 et 333.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté abrogent celles de l'arrêté du 23 février 2017.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Fabrice ROSAY



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté DDP/2017 n° 076 du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la protection des populations

Vu le code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code de commerce,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la consommation,

Vu le code de procédure pénale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu le code des ports maritimes,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret en date du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, Préfet de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 juillet 2012 portant nomination de M. Bernard FORM, en qualité de directeur départemental de la protection des populations de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 septembre 2013 portant nomination de M. Laurent DUPONT, en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-03 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de protection des populations de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-83 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Bernard FORM, directeur départemental de la protection des populations de la Manche ;

Vu les mouvements de personnels intervenus à la direction départementale de la protection des populations ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

Arrête

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FORM, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral n° 17-83 du 13 mars 2017, seront exercées par M. Laurent DUPONT, directeur départemental adjoint, à effet de signer les décisions et documents relevant des domaines d'activités énumérés aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 17-83 du 13 mars 2017.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DUPONT, la délégation qui lui est donnée à l'article 1 du présent arrêté est conférée à :

- Mme Catherine SIMON, inspectrice de la santé publique vétérinaire, chef du service sécurité des aliments,
 - M. Béatrice LEROUX, inspectrice de la santé publique vétérinaire, chef du service protection sanitaire,
 - M. Alain ZIEGLER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement animal et société,
 - Mme Isabelle PAYSANT, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale,
 - Mme Patricia LETOURNEL, inspectrice principale de la DGCCRF, chef du service protection du consommateur,
 - M. Laurent TRAVERT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint du chef du service sécurité des aliments,
 - Mme Valérie DUBOIS, inspectrice de la santé publique vétérinaire, chef de la circonscription de Cherbourg du service sécurité des aliments,
 - M. Guillaume LEFEBVRE, inspecteur de la santé publique vétérinaire, adjoint du chef du service protection sanitaire ;
 - M. Gérald BELHAIRE, inspecteur de la DGCCRF, adjoint du chef du service protection du consommateur et responsable du contentieux,
 - M. Christian LEA, inspecteur de la DGCCRF, adjoint du chef du service protection du consommateur,
- et à effet de signer les décisions et documents relevant des domaines d'activités énumérés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°17-83 du 13 mars 2017, à l'exception :

- des décisions individuelles du 1 de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°17-83 du 13 mars 2017 qui font l'objet de l'article 3 du présent arrêté ,
- de la fixation du règlement intérieur d'aménagement local du temps de travail et de l'organisation,
- des propositions de transaction qui font l'objet de l'article 4 du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Bernard FORM et Laurent DUPONT, délégation est donnée, aux fins de signer les décisions individuelles prévues au 1 de l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°17-83 du 13 mars 2017, exception faite des sanctions disciplinaires du premier groupe, à :

- Mme Isabelle PAYSANT, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Bernard FORM et Laurent DUPONT, délégation est donnée, aux fins de signer les propositions de transaction, à :

- M. Gérald BELHAIRE, inspecteur de la DGCCRF, adjoint du chef du service protection du consommateur et responsable du contentieux,
- Mme Patricia LETOURNEL, inspectrice principale de la DGCCRF, chef du service protection du consommateur.

Article 5 : Toute disposition contraire au présent arrêté est abrogée.

Article 6 : Le directeur départemental de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet et par délégation, le directeur départemental de la protection des populations : Bernard FORM



Arrêté DDPP/2017 n° 077 du 15 mars 2017 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, modifiée ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte achat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret en date du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, Préfet de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 juillet 2012 nommant M. Bernard FORM en qualité de directeur départemental de la protection des populations de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 septembre 2013 nommant M. Laurent DUPONT en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-03 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de protection des populations de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-78 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Bernard FORM, directeur départemental de la protection des populations de la Manche, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu les mouvements de personnels intervenus à la direction départementale de la protection des populations ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FORM, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral n° 17-78 du 13 mars 2017 en matière d'ordonnancement secondaire, seront exercées par M. Laurent DUPONT, directeur départemental adjoint, à effet de signer les décisions et documents relevant des domaines d'activités énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 17-78 du 13 mars 2017.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DUPONT, la délégation qui lui est donnée à l'article 1 du présent arrêté est conférée à :

- Mme Isabelle PAYSANT, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale,
 - Mme Catherine SIMON, inspectrice de santé publique vétérinaire, chef du service sécurité des aliments,
 - Mme Béatrice LEROUX, inspectrice de santé publique vétérinaire, chef du service sécurité des aliments,
 - M. Alain ZIEGLER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service environnement animal et société,
 - Mme Patricia LETOURNEL, inspectrice principale de la DGCCRF, chef du service protection du consommateur,
- et à effet de signer les décisions et documents relevant des domaines d'activités énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 17-78 du 13 mars 2017.

Le tableau récapitulatif des signatures des délégataires sus-mentionnés est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Dans le respect des dispositions relatives à l'ordonnancement secondaire précisées à l'article 1 du présent arrêté, délégation et habilitation sont données aux fins de traitement dans le système d'information « CHORUS Formulaire » :

- de saisie et validation des demandes d'achat et subvention,
- de saisie et validation des constatations de service fait,

à :

- Mme Isabelle PAYSANT, attachée d'administration hors classe,
- Mme Barbara TREMARE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Mme Catherine JABIER, adjointe administrative principale de seconde classe.

Article 4 : Dans le respect des dispositions relatives à l'ordonnancement secondaire précisées à l'article 1 du présent arrêté, pour la réalisation d'actes d'achat sur les dépenses du programme 333- action 1, autorisation est donnée à :

- Mme Isabelle PAYSANT, attachée d'administration hors classe,
- Mme Barbara TREMARE, secrétaire administrative de classe supérieure,

d'utiliser les cartes d'achat nominatives qui leur sont attribuées, dans les conditions définies ci-après :

Montant annuels TTC en euros	Plafonds achats sur marchés			Plafonds achats de proximité	Montant maxi d'une transaction de proximité	Plafond global
	Lyréco /fournitures de bureau	UGAP consommables informatiques	UGAP/ papier			
Isabelle PAYSANT				3500	750	12850
Barbara TREMARE	5100	1700	2550	3500	750	3500

Article 5 : Toute disposition contraire au présent arrêté est abrogée.

Article 6 : Le directeur départemental de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : pour le préfet, le directeur départemental de la protection des populations et par délégation : Bernard FORM

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDPP/2017 n°077 en date du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

NOM – Prénom - Grade et fonction	Signature	Paraphe
DUPONT Laurent - Directeur départemental adjoint		
PAYSANT Isabelle - Attachée d'administration hors classe - Secrétaire générale		
SIMON Catherine - Inspectrice de la santé publique vétérinaire Chef du service Sécurité des aliments		
LEROUX Béatrice - Inspectrice de la santé publique vétérinaire Chef du service de protection sanitaire		
ZIEGLER Alain - Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement - Chef du service environnement, animal et société		
LETOURNEL Patricia - Inspectrice principale de la D.G.C.C.R.F Chef du service protection du consommateur		

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté DDTM-DIR-2017-04 du 14 mars 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER à certains de ses collaborateurs

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

VU la circulaire du premier ministre n°5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-53 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche.

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 13 mars 2017 conférée à M. Jean KUGLER.

M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 13 mars 2017 conférée à M. Jean KUGLER.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 13 mars 2017 conférée à M. Jean KUGLER.

Direction

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité conseil de gestion, management et communication	DIR/CGM-COM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Milcah BAUDEVIEIX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que chargée de mission urbanisme et loi littoral	DIR/URBA	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b7 ; A5-d1
Secrétariat Général		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement,	SG/DIR	Administration et organisation générale

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
en tant que secrétaire général		A1-a1 à A1-c1 excepté le paragraphe 7 de A1-a1 et les éléments précisés dans la décision autorisant la signature des actes de gestion du personnel A1-e1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Christine LEPETIT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité gestion des ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LEPETIT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Sylvie LE BLOND, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint.	SG/GRH	Administration et organisation générale paragraphe 1 à 5 de A1-a1
Mme Marie-Noëlle MABIRE, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité logistique budget.	SG/LB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-c1
Mme Isabelle DENIS, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité juridique.	SG/JUR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-b1 à A1-b2 paragraphe 1 de A1-d1
Mme Élise THIERREE, secrétaire administratif de classe normale, en tant que responsable de l'unité administrative et financière de la DT Nord et du SML En cas d'absence ou d'empêchement de Mme THIERREE, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Thierry RENAULT, technicien supérieur du développement durable, en tant qu'adjoint.	SG/UAF	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a6 et A5-a7 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
M. Pascal QUESNEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité veille études et prospective.	SETRIS/VEP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Solange CHARPENTIER, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité géomatique.	SETRIS/GEOM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1
Mme Christelle BERNIER, déléguée du permis de conduire, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERNIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Dominique LECAPLAIN, inspecteur du permis de conduire.	SETRIS/ER	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Éducation routière A3-a1 à A3-a2
M. Michel LE ROCH, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LE ROCH, la délégation qui lui est conférée est donnée à : - M. Hubert JOUVET, technicien supérieur en chef du développement durable en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie «Éducation et circulation routières, transports » .	SETRIS/SRD	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-d1
Mme Véronique CHAPEL, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHAPEL, la délégation qui lui est conférée est donnée à Lydie MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SETRIS/RISC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Pascal HENRY ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service Aménagement Durable des Territoires	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 ; A5-f1 à A5-g1 A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
		Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Louïsette LE ROCH, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant qu' adjointe au chef du SADT	SADT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 et A4-e1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a5 A5-a8 à A5-d1 ; A5-i1 à A5-i4, A5-j1, A5-j2 uniquement b), A5-j3 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
Mme Aude FORESTIER-GIRARD, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité urbanisme En cas d'absence ou d'empêchement de Mme FORESTIER-GIRARD, la délégation qui leur est conférée est donnée à M. Franck HALLEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint de l'unité.	SADT/ URBA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a5, A5-a8 A5-b1 à A5-b7 A5-d1
M. Brice DRAPIEWSKI, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité qualité de la construction En cas d'absence ou d'empêchement de M. Brice DRAPIEWSKI, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint de l'unité	SADT/QC	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-d1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-i2, A5-j1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1
M. Sylvain LE MEITOUR, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint de l'unité	SADT/QC	Construction A4-d1
M. Jean-Michel MARC, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant que responsable de l'unité accompagnement des territoires	SADT/AT	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service environnement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy BRUN, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, excepté pour la partie « transports »	SE/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) paragraphe 1 de A1-d1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 ; A5-n1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Environnement A9-a1 à A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
M. Patrice PEROCHAU, ingénieur territorial principal en tant que chargé de mission SISPEA et SOCLE	SE/DIR	Environnement A9-g1 et A9-h1
M. Gilles BERREE ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission barrage de la Sélune.	SE/MBS	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A9-a1
Mme Nathalie FERRAND, attachée d'administration, en tant que responsable de l'unité protection de la ressource et aménagement	SE/ PRA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Aménagement et urbanisme A5-h1, A5-k1 ; A5-n1 Environnement A9-a2, A9-a4 à A9-a8 et A9-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Environnement A9-c1 à A9-e1 et A9-h1
Mme Célia LE GALL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité eaux et milieux aquatiques	SE/ EMA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-c4, A2-c9 et A2-c10 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-b1, A9-f1 et A9-h1

Service Habitat Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, en tant que chef du service habitat, construction et ville.	SHCV/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 et A1-e1 Construction A4-a1 à A4-c5 et A4-e1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Marie-Noëlle JOURDAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat.	SHCV/PH	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 ; A4-b2 à A4-b4
M. Éric MARIE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,	SHCV/HP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
en tant que responsable de l'unité habitat privé.		
Service Économie Agricole et des territoires		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Maïwenn BERROU ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU, la délégation qui lui est conférée est donnée à Natacha COLINOT ingénieur de l'agriculture et de l'environnement en tant qu'adjoint au chef du SEAT, excepté pour la partie « transports ». En cas d'absence ou d'empêchement de Mme BERROU et de Mme COLINOT, la délégation qui leur est conférée est donnée à Mme Marie-Catherine MONIER ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ou Mme Christelle BRIAULT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ou à Mme Jeannine HINCHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, excepté pour la partie « transports ».	SEAT/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes.	SEAT/ aides directes	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 ; Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
Mme Christelle BRIAULT, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité Projets et Vie des Exploitations Agricoles. En cas d'absence ou d'empêchement de Christelle BRIAULT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Jeannine HINCHET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle en tant qu'adjoint au responsable de l'unité.	SEAT/ PVEA	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-o1 Subventions d'investissement A11-a1 et A11-b1
Service mer et littoral		
Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral	SML/DIR	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 paragraphe 1 de A1-d1 A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 ; A2-b7 à A2-b9 A2-b11 ; A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Domaine maritime A8-a1 à A8-h1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
M. Jérôme DOREY, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission de coordination des politiques maritimes et littorales.	SML/CPML	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; et A1-e1 Aménagement et urbanisme A5-e1
M. Ronan FLEURY, attaché de l'administration en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FLEURY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie en tant qu'adjoint et chef du bureau domaine public maritime.	SML/ pôle GL	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à a2-b4a et A2-b5 A2-b7 à A2-b9 A2-b11, A2-d1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-f1 et A9-h1
M. Bruno POTIN ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable du pôle cultures marines. Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, ou M. David ETASSE ou Mme Julie RIVIERE, techniciens supérieurs du développement durable spécialité NSMG pour la partie domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	SML/pôle CM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Domaine maritime A8-e1 à A8-e5 ; A8-f4 et A8-f5 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Célia DHERVE administrateur 3ème classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes.	SML/ pôle PAM	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1 Gestion et conservation du domaine public A2-d1 Domaine maritime A8-a1 à A8-a2 ,A8-c1 et A8-c2 A8-e1 à A8-e5, A8-f1 à A8-f6 A8-h1 à A8-h2
M. Pierre DELACOUR, inspecteur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance. En cas d'absence ou d'empêchement de M. DELACOUR, la délégation qui lui est conférée est donnée à : M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles en tant qu'adjoint au responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance	SML/ pôle NPP	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 A1-e1 Domaine maritime A8-b1 à A8-d2
M. Christophe TENDRON, capitaine de port de classe normale, en tant que commandant du port de Cherbourg.	SML/ Capitainerie	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 ; A1-e1

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord	DT Nord	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a
M. Jean-François NOEL, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre.	DT Centre	Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 ;A2-b9 et A2-b11 A2-c4 ;A2-d1
Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Sud	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6 A5-d1 à A5-e1, A5-k1 dans le cadre des astreintes : Transports A3-c1
Mme Véronique LEBRIS, technicien supérieur en chef du développement durable en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord;	DT Nord	Administration et organisation générale paragraphe 1 de A1-a1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4a
Mme Patricia STAB, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ;	DT Centre	Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 A2-c4 , A2-d1
M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef du développement durable, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Sud	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5, A5-b6 A5-d1 à A5-e1, A5-k1
M. Benjamin ROULT, technicien supérieur principal du développement durable,	DT Nord	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b6
Mme Anne-Marie BASNIER, adjoint administratif principal 2ème classe, en tant que référent urbanisme en délégation territoriale.	DT Centre	

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, Mme Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Thierry JUGE, M. Erwan BLONDEL M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, Mme Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 6 février 2017, sont abrogées.

Art. 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER



Décision n° 2017- 06 du 14 mars 2017 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Art. 1 : En mon absence, tous les actes de l'annexe jointe pourront être signés, pour l'ensemble des personnels concernés par :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche,
- ou par M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche.

Art. 2 : Pour l'ensemble des personnels concernés et en qualité de responsable des fonctions liées au domaine des ressources humaines :

- M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que secrétaire général, est autorisé à signer les actes A, B, C, D, E, F, G, H et J figurant en annexe.

- Mme Christine LEPETIT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité de gestion des ressources humaines, est autorisée à signer les actes E et H figurant en annexe.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LEPETIT, Mme Sylvie LE BLOND, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe au responsable de l'unité de gestion des ressources humaines, est autorisée à signer les actes E et H figurant en annexe.

- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'État, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

- M. Pascal HENRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service aménagement durable des territoires

- Mme Louissette LE ROCH, ingénieur des TPE, en tant qu'adjointe au chef du SADT

- M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des TPE, en tant que chef du service environnement

- M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration, en tant que chef du service habitat construction et ville

- Mme Maïwenn BERROU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que chef du service économie agricole et des territoires

- Mme Natacha COLINOT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjointe au chef du SEAT

- Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral

- M. Sébastien SAILLENFEST, ingénieur divisionnaire des TPE, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord

- M. Jean-François NOEL, ingénieur des TPE, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre

- Mme Sophie BLAINVILLE-WELLBURN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud

sont autorisés à signer les actes A figurant en annexe.

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

ANNEXE de la décision n° 2017- 06 autorisant la signature des actes de gestion du personnel autres que ceux à compétence du préfet

Récapitulatif décision interne « gestion du personnel »

A- Ordres de missions

B- Grèves

B1 – Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

B2 – Notification aux agents figurant sur la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues par la réglementation en vigueur

C- Congés, autorisations d'absence et aménagements d'horaires accordés par le secrétariat général sous réserve de remplir les conditions d'octroi et prévus à l'annexe 1 du règlement intérieur

C1 – Octroi des autorisations d'absence liées à la naissance : séances de préparation psycho-prophylactique, aménagement des horaires de travail pour les femmes enceintes à partir du 3ème mois de grossesse, allaitement

C2 – Octroi du congé de présence parentale

C3 – Autorisations d'absence aux sapeurs-pompiers volontaires

C4 – Octroi des congés pour période d'instruction militaire ou dans la réserve opérationnelle

C5 – Octroi des congés et autorisations d'absence pour exercice du droit syndical ou formation syndicale

C6 – Octroi des autorisations d'absence liées à l'ASCEE et l'ASMA

C7 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du RIA

C8 – Octroi des autorisations d'absence pour assister aux réunions du conseil d'administration ou de ses commissions de la MGEN pour les élus

C9 – Octroi des autorisations d'absence pour assister à l'assemblée générale de la section MGEN pour les adhérents
 C10 – Octroi des droits et autorisations pour formation professionnelle
 C11 – Octroi des congés pour accompagnement d'une personne en fin de vie
 C12 – Octroi du congé de représentation pour le bénévole d'une association
 C13 – Octroi des congés pour validation des acquis de l'expérience, pour bilan de compétences
 D – Don de congé pour enfant gravement malade
 E- Compte-épargne temps
 E1 – Décisions relatives au compte-épargne temps : prise en compte du nombre de jours annuels portés sur le compte-épargne temps, décision d'attribution d'un congé au titre du compte-épargne temps et toute autre décision
 F- Agents du corps des agents d'exploitation des TPE et du corps des chefs d'équipe des TPE spécialités « routes et bases aériennes »
 F1 – Recrutement, nomination et gestion
 G- Ouvriers des parcs et ateliers (OPA)
 G1 – Tous actes de gestion
 H- Vacataires
 H1 – Recrutement et tous actes de gestion des vacataires recrutés ou gérés au plan local y compris octroi :
 1° des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,
 2° des congés pour raisons familiales, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,
 3° des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement
 I- Nouvelle bonification indiciaire
 I1 - Arrêté de définition des fonctions ouvrant droit à l'attribution de points de NBI et détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions.
 I2 – Arrêtés individuels d'attribution de points d'indice dans le cadre de nouvelle bonification indiciaire (décrets 2001-1161 et 2002-1162 du 7 décembre 2001)
 J- Conventions de stage
 J1 – Signature des conventions de stages passées entre un établissement et un service public et la DDTM pour l'admission des stagiaires pour une période déterminée
 K- Commissions locales
 K1 – Constitution des commissions locales : comité technique (CT), comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
 L- Intérim
 L1 – Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité
 M. Autorisation d'exercice des fonctions en télétravail



Arrêté DDTM-DIR-2017-05 du 14 mars 2017 donnant subdélégation de signature de M. Jean KUGLER aux ordonnateurs secondaires délégués

VU le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;
 VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;
 VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
 VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 VU la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;
 VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 3 juin 2015 portant nomination de M. Karl KULINICZ, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;
 VU l'arrêté du Premier ministre du 26 mars 2015 portant nomination de M. Jean-Pascal DEVIS en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;
 VU l'arrêté préfectoral n° 17-54 du 13 mars 2017 portant délégation de signature de M. Jean KUGLER, ingénieur général en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

ARRETE

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 susvisé,
- M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 susvisé.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagement juridique au visa de la DRFIP de Basse-Normandie
- les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,
- les émissions des titres de recettes,

à :

- M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de secrétaire général.

Art. 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :
en tant que gestionnaires :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après constatation du service fait des dépenses, à :
- M. Erwan BLONDEL, architecte urbaniste de l'Etat, chef du service expertise territoriale risques et sécurité,
- M. Pascal HENRY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service aménagement durable des territoires,
- M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service environnement,
- M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, chef du service habitat, construction et ville,
- Mme Maïwenn BERROU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service économie agricole et des territoires,
- Mme Claire DAGUZE, administrateur principal des affaires maritimes, chef du service mer et littoral .

Art. 4 : Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum, dans leurs domaines respectifs, défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond HT
DIR			
DIR/CGM-COM	FLAUX Cécile	A tech	25 000 €
SG			
SG/LB	MABIRE Marie-Noelle	A adm	25 000 €
SG/LB	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
SG/LB	ALLAIN Michel	C adm	4 000 €
SG/LB	BONNAIRE Sandrine	C adm	4 000 €
SG/UAF	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
SIDSIC	CAPITAINE Bernard	B tech	4 000 €
SADT			
SADT/DIR	LE ROCH Louissette	A tech	10 000 €
SADT/URBA	FORESTIER-GIRARD Aude	A adm	10 000 €
SE			
SE/MBS	BERREE Gilles	A tech	25 000 €
SE/EMA	LE GALL Célia	A tech	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	CHAPEL Véronique	A Adm	10 000 €
SETRIS/SRD	LE ROCH Michel	B tech	4 000 €
SETRIS/SRD	JOUVET Hubert	B expl	4 000 €
SETRIS/ER	BERNIER Christelle	A adm	10 000 €
SHCV			
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	B adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
SML			
SML/CAP	TENDRON Christophe	A tech	1 000 €
Délégations territoriales			
Nord	SAILLENFEST Sébastien	A tech	25 000 €
Nord	LE BRIS Véronique	B tech	4 000,00 €
Centre	NOEL Jean-François	A tech	25 000 €
Centre	STAB Patricia	B adm	4 000 €
Centre	DANIEL Florence	B adm	4 000 €
Sud	BLAINVILLE-WELLBURN Sophie	A tech	25 000 €
Sud	DAVAL Jean-Paul	B tech	4 000 €
Sud	POUPINET Patrick	B expl	4 000 €
Sud	BRIQUET Patrick	B adm	4 000 €

Art. 5 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager dans CHORUS Formulaires, les dépenses de la DDTM 50, par des demandes d'achat ou de subvention et d'en constater le service fait, après validation par leur hiérarchie.

SERVICE	UNITE	NOM-PRENUM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
DT CENTRE	DT	DANIEL FLORENCE	OUI (BOP 333)	NON
DT SUD	DT	BRIQUET PATRICK	OUI (BOP 333)	NON
SML	DIR	DAGUZE CLAIRE	NON	OUI (BOP métier)
SADT	DIR	HENRY PASCAL	NON	OUI (BOP métier)
SADT	DIR	LE ROCH LOUISETTE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SADT	URBA	FORESTIER-GIRARD AUDE	OUI (BOP métier)	NON
SADT	URBA	BRANS SYLVIE	OUI (BOP métier)	NON
SE	DIR	BRUN REMY	NON	OUI (BOP métier)
SE	DIR	MONTAIGNE BRIGITTE	OUI (BOP métier)	NON
SE	MBS	BERREE GILLES	NON	OUI (BOP métier)
SE	EMA	LEGALL Célia	NON	OUI (BOP métier)
SE	EMA	LELANDAIS ERIK	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	DIR	BLONDEL Erwan	NON	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	BERNIER CHRISTELLE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	ER	LECAPLAIN DOMINIQUE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	RISC	MARC LYDIE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	PALLY ISABELLE	OUI (BOP métier)	NON
SETRIS	RISC	CHAPEL VERONIQUE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SETRIS	SRD	LE ROCH MICHEL	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)
SG	DIR	JUGE THIERRY	NON	OUI (Tous BOP)
SG	UAF	THIERREE ELISE	OUI (BOP métier +BOP 333)	OUI (BOP 333+BOP métier)

SERVICE	UNITE	NOM-PRENOM	PROFIL SAISISSEUR	PROFIL VALIDEUR
SG	UAF	RENAULT THIERRY	OUI (BOP métier +BOP 333)	NON
SG	UAF	LARTIGOT EDITH	OUI (BOP 333+ BOP métier)	NON
SG	GRH	PREVEL FRANCOISE	OUI (BOP 333)	NON
SG	LB	ALLAIN MICHEL	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	LB	MABIRE MARIE-NOELLE	OUI (tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	LB	POULLAIN CHRISTELE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	LB	BONNAIRE SANDRINE	OUI (Tous BOP)	OUI (Tous BOP)
SG	DIR	LEBRUN ISABELLE	OUI (tous BOP)	NON
SHCV	DIR	BREMAUD HUGUES-MARY	NON	OUI (BOP métier)
SHCV	PH	DESMONTS PASCALE	OUI (BOP métier)	NON
SHCV	PH	JOURDAN MARIE-NOELLE	OUI (BOP métier)	OUI (BOP métier)

Art. 6 : Subdélégation de signature est donnée aux utilisateurs ci-dessous à l'effet d'engager les dépenses de la DDTM 50 à l'aide de la carte d'achat et d'en contrôler l'utilisation.

Liste des utilisateurs de la carte d'achat :

Agents	Service	Procédure de dépense	Montant autorisé par transaction
Michel ALLAIN	SG/LB	Contrôle des achats, achat de fournitures, de proximité, papier, consommables et marché Lyréco, informatique	1 500 €
Elise THIERREE	SG/UAF		500 €
Florence DANIEL	DT Centre		500 €
Patrick BRIQUET	DT Sud		500 €

Art. 7 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à :

- M. Karl KULINICZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Art. 8 : Intérim - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, M. Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, M. Thierry JUGE, M. Erwan BLONDEL, M. Pascal HENRY, M. Rémy BRUN, M. Maïwenn BERROU, Mme Claire DAGUZE.

Art. 9 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 6 février 2017 sont abrogées.

Art. 10 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le Préfet, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Jean KUGLER

◆
DIVERS

EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS

Avis de nomination au choix dans le grade d'assistant médico-administratif par inscription sur liste d'aptitude à l'EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS

Un poste d'assistant médico-administratif de classe normale est à pourvoir au choix par inscription sur liste d'aptitude, à l'EHPAD « Résidence Delivet » à Ducey Les Chéris (50).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale justifiant de neuf ans de services publics.

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation de l'intéressé, doivent être adressées avant le 31 mars 2017 17h à : Madame la Directrice EHPAD « Résidence Delivet » - Boulevard J-B Delivet - BP 31 - 50 220 DUCEY LES CHERIS - Tél. 02.33.89.26.00 - al.butault@mr-delivet.fr

auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier.

Signé : La directrice : Anne-Laure BUTAULT

◆
DIVERS

DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie

Décision du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie,

VU le Code du travail ;

VU le Code du commerce ;

VU le Code de la consommation ;

VU le Code du tourisme ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ; relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur du travail, sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, à compter du 1er janvier 2016 ;

VU l'arrêté interministériel du 26 septembre 2013 nommant Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de la Manche ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.031 du 7 mars 2017 de la préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté n°17-73 du préfet de la Manche en date du 13 mars 2017 portant délégation de signature en matière administrative à Monsieur Jean-François DUTERTRE, directeur de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

D E C I D E

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée à Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail en charge de la fonction de responsable de l'unité départementale de la Manche, à l'effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, dans les limites du ressort territorial de son unité, les décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés :

au Titre I – compétences d'administration générale de l'arrêté de la Préfète de région n° SGAR/17.031 du 7 mars 2017 susvisé relatif à l'organisation et au fonctionnement des services, à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, et à l'exercice des missions de la DIRECCTE

à l'article 1 de l'arrêté n°17-73 du préfet de la Manche en date du 13 mars 2017 susvisé relatif aux domaines figurant dans l'annexe dudit arrêté et aux mémoires en défense pour les recours contentieux concernant les décisions prises par délégation dans le domaine du travail et de l'emploi Sont, toutefois, réservés à la signature du Préfet : La composition des commissions compétentes en matière de travail, d'emploi et de formation professionnelle ; La signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics (art 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004) ; Les décisions portant attribution de subventions ou prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux ; Les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires ; Les circulaires aux maires ; Les arrêtés ayant un caractère réglementaire ; Les courriers aux parlementaires, au président du conseil régional et au président du conseil départemental et aux présidents des chambres consulaires ; Toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ; Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; Les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative.

Article 2 : Subdélégation permanente est donnée à Monsieur Olivier NAYS, directeur du travail en charge de la fonction de responsable de l'unité départementale de la Manche, à l'effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, l'ensemble des actes d'ordonnancement secondaire concernant les recettes et les dépenses relevant du ressort de son unité et imputées sur les programmes suivants : le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » ; le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ; le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ; le programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ; le programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – action 01 « Fonctionnement courant »

Demeurent réservés à la signature du Préfet de région : Les ordres de réquisition du comptable public ; Les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier NAYS, la subdélégation qui lui est consentie est successivement exercée en fonctions des absences ou empêchements, aux agents suivants placés sous son autorité : Madame Marie-Noëlle MARIGNIER, directrice adjointe du travail ; Madame Perrine BLAY, inspectrice du travail ; Monsieur Bruno COLLOMB, inspecteur du travail ; Monsieur Emmanuel LAGLEYSE, inspecteur du travail.

Article 4 : La décision du 6 février 2017 du DIRECCTE de Normandie donnant délégation de signature au responsable de l'unité départementale de la Manche est abrogée.

Article 5 : Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et le délégataire susnommé sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Normandie et de la Manche.

Signé : Pour la Préfète de la région Normandie et par délégation, Pour le préfet de la Manche et par délégation, Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : Jean-François DUTERTRE



Décision du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activité

VU le code du travail ;

VU le code de commerce ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du tourisme ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

VU le décret n° 2008-158 du 28 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions ;

VU le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté interministériel du 27 Mars 2015 nommant Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de l'Eure ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de M. Jean-François DUTERTRE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Johann GOURDIN, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de Mme Véronique ALIES, sur l'emploi de Secrétaire Générale de la DIRECCTE de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 29 février 2016 nommant Monsieur Georges DECKER, sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre GREVEZ, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 8 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe LAGRANGE, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE de Normandie ;

VU l'arrêté interministériel du 15 décembre 2016 portant nomination de Mme Christine LESTRADE sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale du Calvados ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.007 du 26 janvier 2017 de la Préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie en matière de compétences générales, d'ordonnement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme ;

VU l'arrêté préfectoral SCAED 16-74 du 8 juin 2016 du Préfet de l'Eure portant délégation de signature en matière administrative à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2016 du Préfet du Calvados publiés au RAA Calvados n° 9 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en matière administrative à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral NOR 1123-2016-00031 du 5 décembre 2016 du Préfet de l'Orne portant délégation de signature respectivement en matière administrative et en matière de tourisme à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-44 du 6 mars 2017 de la Préfète de la Seine-Maritime portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-73 du 13 mars 2017 du Préfet de la Manche portant délégation de signature en matière administrative à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, subdélégation permanente de signature est donnée à :

Johann GOURDIN, Directeur régional adjoint en charge du pôle Travail,

Jean-Pierre GREVEZ, Directeur régional adjoint en charge du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,

Philippe LAGRANGE, Directeur régional adjoint-en charge du pôle Entreprises – Économie - Emploi,

Véronique ALIES, en charge du secrétariat général,

Georges DECKER, Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de Seine-Maritime,

Jacques LE-MARC, Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de l'Eure.

Christine LESTRADE, Directrice régionale adjointe en charge de l'unité départementale du Calvados

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué ou de responsable d'unité opérationnelle pour les crédits portés par les programmes visés dans le présent arrêté à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.

en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes visés dans le présent arrêté ;

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi.

Les agents ci-dessus mentionnés peuvent être chargés de l'intérim de la fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

ARTICLE 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à : Catherine BELMANS, Directrice de Cabinet ; Sylvie MIGNARD, Directrice adjointe du travail en charge de la communication.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – action 01 « Fonctionnement courant » concernant les actes liés au service « communication »

en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme susvisé pour les actions de communication ;

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

ARTICLE 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à : Eric Le DIZEZ, adjoint au secrétaire général ; Riwall PROVOST, adjoint au secrétaire général

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, à savoir :

à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes visés ci-après ;

le programme (155) « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »

le programme (333) « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »

le programme (724) « Dépenses immobilières déconcentrées »

en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes susvisés ;

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

ARTICLE 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

Michèle AUVRAY, Inspectrice principale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service adjointe au responsable de pôle C ;

Sophie KHIV, Inspectrice principale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service au pôle C ;

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le BOP régional du programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » s'agissant des actions suivantes : action 16 (Régulation concurrentielle des marchés), action 17 (Protection économique du consommateur), action 18 (Sécurité du consommateur) ;

en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant dudit programme et actions ci-dessus mentionnées

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

ARTICLE 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

Michael MONERAU, ingénieur des mines, adjoint au responsable du pôle 3^E ;

Dominique LEPICARD, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité de développement économique située à Rouen ;

Fabienne DI PALMA, attachée principale d'administration, responsable de l'unité de développement économique située à Caen.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

le programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » : action 3 – actions en faveur des entreprises industrielles ; action 21 – développement du tourisme et action 22 – Economie sociale et solidaire

le programme (103) « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 1 - Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi

à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les BOP cités ci-dessus ;

en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces mêmes programmes ;

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention ;

à l'ensemble des actes liés au tourisme.

ARTICLE 6 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

Eudes de MOREL, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Emploi-Formation ;

Delphine BRILLAND, Directrice adjointe du travail, responsable de l'unité gestion et pilotage.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

le programme (102) « Accès et retour à l'emploi » ;

le programme (103) « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » et Action 3 « Développement de l'emploi » ;

le programme 790 « Correction financière des disparités régionales taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage ».

à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes cités ci-dessus ;

en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces programmes ;

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

ARTICLE 7 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à : Eudes de MOREL, Adjoint au responsable du pôle Entreprises – Economie – Emploi, chef du service Emploi-Formation, Valérie MONS, attachée principale d'administration, responsable de l'unité FSE d'Hérouville-Saint-Clair ou Samuel CHICHEPORTICHE, attaché d'administration d'Etat, responsable de l'unité FSE de Rouen.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants : à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme FSE « Fonds Social Européen » ; en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes FSE ci-dessus

à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

ARTICLE 8 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation est donnée à effet de signer la correspondance relative à la mission d'Intelligence Économique, dans l'ordre suivant à :

Michael MONERAU, ingénieur des mines, adjoint au responsable du pôle 3^E ;

Auréline CARPENTIER ou Corinne MARBACH, attachées d'administration, en charge de l'intelligence économique

ARTICLE 9 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous actes relevant des attributions de la DIRECCTE dans le domaine de la métrologie légale et notamment relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification, dans l'ordre suivant à : Fabrice GRINDEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service métrologie légale ; François NORMAND, ingénieur de l'industrie et des mines, adjoint au chef du service métrologie légale

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à : Sylvie MACE, adjointe au responsable du pôle Travail ; David DELASSALE, adjoint au responsable du pôle Travail

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés Préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie : à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ; en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme 111 ci-dessus ; à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

ARTICLE 11 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à : Anne GUILBAUD, inspectrice du travail, cheffe du service de contrôle de la formation professionnelle,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des attributions générales au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, aux actes relevant de la compétence du service régional de contrôle de la formation professionnelle et définis notamment par le code du travail (sixième partie).

ARTICLE 12 - L'arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'activités du 6 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 13 - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur après la publication

au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Signé : Pour la Préfète de la région Normandie et par délégation, Pour le préfet de la Manche et par délégation, Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi : Jean-François DUTERTRE



Département de la Manche - Imprimerie administrative - Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture